

Syndicat Mixte

Suite à la convocation en date du 10 octobre 2024, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL DE LAMBALLE s'est réuni le samedi le 23 novembre 2024 à 9 h 30 à la salle Aubère de L'espace Lamballe Terre et Mer, sous la présidence de Fabien VITEL, Président du Syndicat Mixte du Haras

Etaient présents :

Pour la Région Bretagne :

Pour Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Pour Lamballe Terre et Mer :

Pour la Ville de Lamballe Armor :

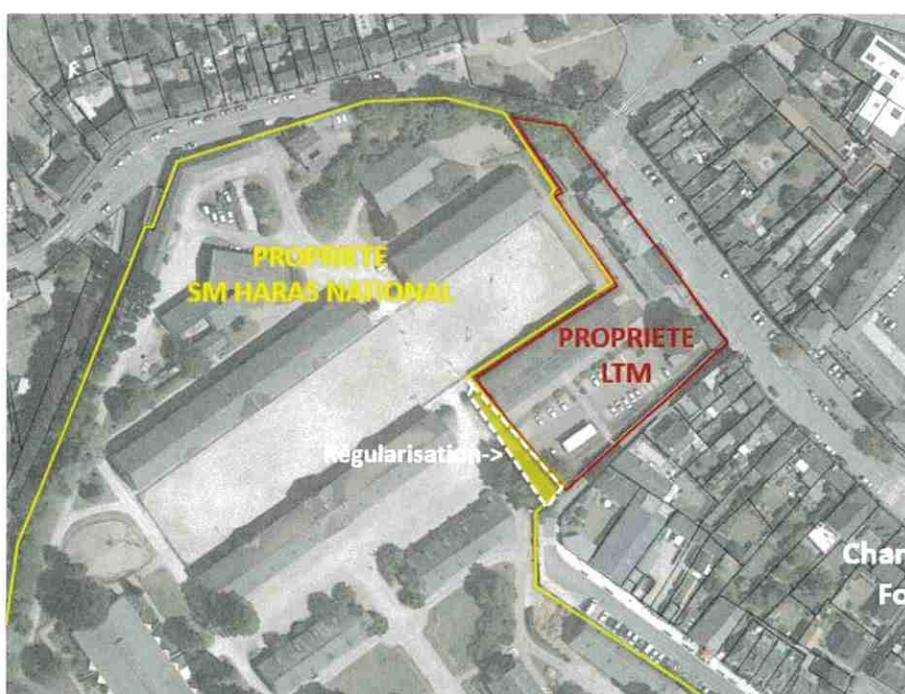
Absents excusés :Absents :OBJET : REGULARISATION D'EMPRISE FONCIERE - Stationnement Espace LTM

Il a été constaté que l'emprise cadastrale du parking de l'Espace Lamballe Terre & Mer ne correspondait pas exactement à la réalité du terrain. Il a été proposé de profiter des opérations de géomètre liés au chemin des Palefreniers sur la parcelle du Haras National, pour effectuer la régularisation de cette emprise.

Les plans de bornage et de division définitifs étant réalisés, il est possible de procéder à la cession de l'emprise. Il est proposé une vente à l'euro symbolique. Il s'agit pour le Syndicat de céder la parcelle nouvellement cadastrée AK 651 de 346 m².

Au regard de la lettre-avis des domaines du 25 juillet 2024, validant la cession à l'euro en vue du transfert dans le domaine communautaire,

AFFAIRES FONCIERES REGULARISATION FONCIERE PARKING ESPACE LTM



Après en avoir délibéré

Le Comité Syndical :

APPROUVE la cession de la parcelle AK651 à Lamballe Terre & Mer, au prix d'un euro,

DIT que les frais de géomètre et d'acte sont pris en charge par Lamballe Terre & Mer

AUTORISE le Président à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE :

Adopté à l'unanimité

Le 23 novembre 2024

Fait et délibéré à Lamballe, le 23 novembre 2024

Pour copie conforme à l'original

A LAMBALLE, le 23 novembre 2024

Certifié transmise en Préfecture le 26 novembre 2024

Le Président,

Fabien VITEL



